

Les carrés musulmans sont peu utilisés, en Suisse, question de génération

CIMETIÈRES • Les migrants de la première génération se font enterrer dans leur pays. Ce sont leurs enfants qui utiliseront les espaces ouverts.

ARIANE GIGON, ZÜRICH

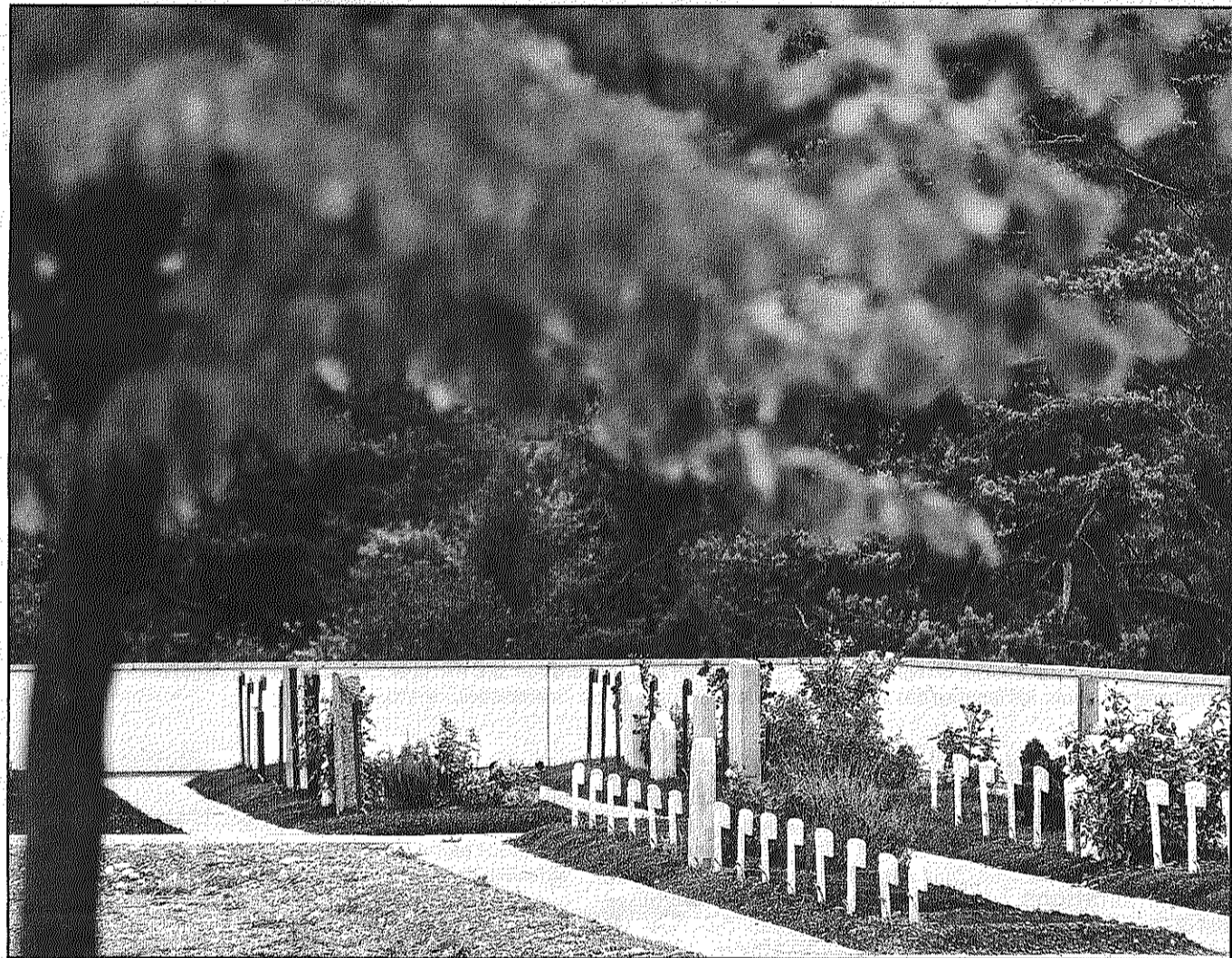
Ce printemps, des médias allemands se sont émus de la faible utilisation des carrés musulmans (zones délimitées dans les cimetières municipaux) par les communautés pour lesquelles ils ont été créés. Depuis 2000, une quinzaine de villes, principalement allemandes, ont réservé une partie de leurs cimetières aux personnes de confession musulmane.

S'écriant, à mots couverts, «tout ça pour ça», les jeunes de l'Union démocratique du centre (UDC) de Lucerne ont demandé fin avril que le carré ouvert en 2008 au cimetière Friedental soit supprimé, car seuls 10 ensevelissements y ont eu lieu depuis. Dans le canton de St-Gall, le même parti s'est opposé à une nouvelle loi sur les cimetières visant à autoriser les communes à créer des carrés musulmans. La loi a malgré tout été acceptée en juin. À l'inverse, le premier enterrement survenu à Bienne, en juin, moins d'une année après la création d'un carré pouvant accueillir 800 tombes, a lui aussi connu un certain écho médiatique.

Cette émotion suscite l'incompréhension des principaux concernés, mais aussi de spécialistes de religions et des responsables des cimetières. Tant à Bâle qu'à Lucerne, ces derniers ont expliqué dans la presse locale que les défunts appartiennent majoritairement à la première génération d'immigrants, lesquels préfèrent être enterrés dans leur pays.

Liens forts avec la patrie

Selon les estimations de l'Association des organisations musulmanes de Zurich (VIOZ), plus de 90% des défunts sont encore rapatriés dans leur pays d'origine. «Les personnes qui décèdent ont encore de forts liens avec la patrie», explique Muhammad Hanel, porte-parole de la VIOZ. «Cela va changer d'ici une génération, c'est-à-dire 25 ans.» Même son de cloche de la part du chercheur



À Zurich, le cimetière de Witikon comporte depuis 2004 un carré musulman pouvant accueillir 320 tombes orientées vers La Mecque.

KEYSTONE

Andreas Tunger-Zanetti, spécialiste de l'islam et coordinateur du Centre de recherches sur les religions de l'Université de Lucerne. «Le nombre d'ensevelissements musulmans en Suisse va inévitablement augmenter au fur et à mesure que vieilliront les jeunes, qui sont nés et ont leurs racines ici.»

Le droit à une sépulture décente est garanti par l'article 7 de la Constitution fédérale qui protège la dignité humaine. «Le mandat est clair, ajoute le chercheur. Son application est ensuite une affaire d'interprétation politique. À mon sens, mettre les infrastructures adéquates à disposition est aussi

une mesure d'intégration» des musulmans en Suisse.

D'ailleurs, dans son rapport sur le nouveau projet de loi, le Gouvernement du canton de St-Gall s'est ému de l'absence d'alternative au rapatriement des corps, jugeant que cela nuisait à l'intégration. «Le désir de la population musulmane [de pouvoir vivre ses représentations religieuses sur le repos éternel] est existentiel.» Le gouvernement ajoutait que l'augmentation du nombre de musulmans en Suisse accroîtra aussi le besoin d'enterrements selon la foi de ces personnes.

Les dernières statistiques confirment cette évolution. Selon un volet du programme na-

tional de recherche sur les collectivités religieuses, publié début juillet et se basant sur le recensement fédéral de 2000, «310 807 musulmans étaient présents en terre helvétique au tournant du millénaire, soit 4,26% de la population. En 1970, ils ne représentaient que 0,26% des personnes résidant en Suisse.»

Avancée importante

Le canton de Zurich, qui comptait 102 000 musulmans en 2007, soit près de 8% de la population, connaît également un vif débat sur les carrés confessionnels. La ville a inauguré une zone musulmane dans un de ses cimetières, Witi-

kon, en 2004. Un deuxième carré sera inauguré à Winterthur cet automne.

«Après des décennies de lutte, nous avons obtenu quelque chose de très important et nous en apprécions la valeur», explique Issa Gerber, membre de la commission des cimetières de l'Association des organisations musulmanes de Zurich (VIOZ). Au cimetière de Witikon, 131 personnes ont été enterrées selon le rite musulman depuis 2004 et il y a 320 places.» Le carré occupe une surface de 2520 mètres carrés. Celui de Winterthur sera beaucoup plus grand et prévoit 380 places sur 3700 mètres carrés. SWISSINFO

COMPROMIS SUR LES RITES FUNÉRAIRES

Comme partout, les communautés musulmanes ont fait des compromis. La religion leur enjoint d'enfourer le corps dans un linceul, sans cercueil, et, théoriquement, à un endroit réservé pour l'éternité à une seule personne. Les musulmans acceptent cependant le cercueil et le fait que plusieurs ensevelissements peuvent avoir lieu au même endroit, jusqu'à trois avec un intervalle de 20 ans à Zurich.

Autre compromis: à La Chaux-de-Fonds, les corps ne sont pas enterrés en direction de La Mecque, mais la tête peut être inclinée vers le sud-est. À Zurich, comme à Liestal, les enterrements musulmans n'ont donné lieu à aucune plainte. Le voisinage, tant avec les particuliers qu'avec les religions établies, ne pose aucun problème. Une municipale de Liestal (canton de Bâle-Campagne) qualifie dans la «Basler Zeitung» la polémique sur l'ouverture du carré de «tempête dans un verre d'eau».

Les oppositions n'en sont pas moins souvent violentes lorsqu'un projet naît dans une commune. Dans le canton de Berne, l'exécutif de Köniz avait refusé de créer un carré musulman, mais le législatif lui a forcé la main. «Dans le canton de Zurich, si l'on excepte Zurich et Winterthur, les communes nous mènent la vie dure», note Issa Gerber.

Selon Andreas Tunger-Zanetti, les musulmans peuvent toujours, comme les juifs, organiser des cimetières privés. «Mais cela coûte cher. Il faut une installation idoine pour le traitement des dépouilles et cette communauté ne semble pas avoir les moyens de choisir cette solution.» AG